

Index Égalité hommes femmes de Ville Renouvelée 2023



Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index qui permet de mesurer les efforts en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes sur 100 points. Cet index, mis en place par le gouvernement en 2018 (loi Avenir du 5 septembre 2018), vise à terme la suppression des écarts de rémunération.

La note de l'index est calculée au titre de l'année 2023, sur la base de 4 indicateurs.

L'index de Ville Renouvelée est de 94 points sur 100.

Il s'établit au-dessus des 75 points (minimum légal).

- * Indicateur écart de rémunérations : 34
- * Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 35
- * Indicateur retour de congés maternité : 15
- * Indicateur hautes rémunérations: 10

Ce résultat traduit notre engagement en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.